

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 09 05 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. AUBERT
M^{me} MASSART
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. MOKHTARI
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LUCET
M^{me} SIMONESSA
M. CAILLARD
M. PERRUDIN
Mme MAUGAIS
M. GAISLIN

Date de convocation : 02/05/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

Étaient excusés :

M^{me} LEFEBVRE-BERTIN a donné pouvoir à M^{me} PAIMPARAY-KANY.
M. GARNIER a donné pouvoir à M. AUBERT.
M^{me} BOISNARD a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M^{me} BRICE a donné pouvoir à M. ROUAULT.
Mme QUEMENER a donné pouvoir à M. CAILLARD.

Étaient absents :

M. TRUBERT jusqu'à 20h42.

Secrétaire de séance :

Véronique PAIMPARAY-KANY



21/04 – 09 mai 2023

Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE)- Candidature

Le rapporteur,

- Indique que l'ADEME propose une expérimentation sous forme d'appel à candidature ouvert, pour accompagner 20 collectivités bretonnes dans la réalisation de leur SDIE (Schéma directeur Immobilier et Energétique) en interne, ceci dans le cadre d'une démarche collective.
- Précise que le principe sera que chaque collectivité réalise son diagnostic, ses scénarios, son plan d'action SDIE en interne, en bénéficiant de l'accompagnement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (un prestataire pour la région, mandaté par l'ADEME) qui apporte méthode, outils et conseils dans l'élaboration du SDIE, dans le cadre d'une démarche collective.
- Informe que comme demandé dans le cadre de la démarche, le binôme élu-technicien qui pilotera la démarche a été désigné et sera Mme Anne Brice Conseillère déléguée aux économies d'énergies et M. Christophe Delahaye Directeur Général des Services Techniques. Ils seront chargés du bon déroulement du SDIE.
- Énonce que l'ADEME va recruter un prestataire (« coach ») qui se chargera de:
- Guider les collectivités retenues dans la réalisation de leur SDIE (outil et méthode) via des temps collectifs et quelques temps individuels ;
- Mettre en place une animation permettant de favoriser le partage d'expériences entre collectivités,
- Suivre pendant 2 ans la mise en œuvre du plan d'actions.
- Précise qu'un fort investissement des élus et des services sera nécessaire pour bâtir ce SDIE, puis le suivre, avec notamment 1 équivalent temps plein pérenne dédié à l'élaboration et l'animation du SDIE.
- Rappelle que les lignes directrices de gestion ont prévu la création d'un emploi sur une durée à définir dans le cadre d'un contrat de projet afin d'accompagner les projets en cours ayant pour objet les économies d'énergies et la production EnR (énergie renouvelable), ce poste ayant aussi pour mission d'accompagner la démarche SDIE pour la partie diagnostic et élaboration des scénarios.
- Précise que l'expérimentation se tiendra entre mai 2023 et novembre 2025 pour la réalisation des SDIE ; la phase de mise en œuvre fera ensuite l'objet d'un suivi régulier jusqu'en 2027.
- Indique que les motivations de la collectivité pour déposer cette candidature sont :

Dans le cadre des démarches engagées de rénovation du patrimoine communal, (rénovation de la médiathèque, rénovation de la mairie, rénovation de l'école Guy Gérard, rénovation d'une salle des sports) et de la mise en service de deux réseaux de chaleur biomasse (un réseau métropolitain et un réseau communal) en lien avec ces rénovations. Afin de répondre aux enjeux environnementaux et financier de la collectivité, la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier et énergétique est l'outil le plus adapté afin d'atteindre des objectifs ciblés dans les documents cadres du territoire.

Il va permettre d'accélérer et de planifier les opérations d'investissement de façon stratégique et pragmatique, d'engager et accélérer les actions du PCAET métropolitain, de mieux orienter les choix financiers, de mettre en place un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) immobilier efficient, et de maîtriser à terme les dépenses de fonctionnement notamment au niveau énergétique pour envisager de conserver de l'autofinancement permettant de mener à bien les investissements nécessaires à l'accompagnement du développement du territoire.

L'enjeu du SDIE est aussi d'accompagner la collectivité dans une réflexion de gestion immobilière tenant compte des usages et des fonctions de ceux-ci, de permettre aux élus d'orienter des choix de gestion efficace et économiquement tenable dans le temps.

➤ Indique que les moyens que l'on prévoit d'y mettre (autant humains que financiers), la gouvernance et l'organisation que l'on prévoit de mettre en œuvre seront :

➤ Pour les moyens humains :

- Le pilotage sera porté par l'élue en charge des économies d'énergies et le Directeur Général des Services Techniques ;
- Le suivi technique sera assuré par l'élue en charge des travaux et le responsable du pôle bâtiment ;
- Le suivi financier sera piloté par l'élue déléguée au budget et la responsable du service finance ;
- Un chargé de mission sur un contrat de projet sera recruté pour lancer et accompagner le suivi du projet.

Le processus de mise en place sera un COPIL de validation avec les élus et agents référencés, complété du Maire, ainsi qu'au minimum les Cotechs suivants : technique, financier, usage des locaux (avec les services ayant en charge la gestion des locaux)

➤ Au niveau financier :

- En fonctionnement une partie du budget est déjà prévu pour le remplacement des équipements énergivores, ce budget n'est pas fléché spécifiquement, ce sujet doit être un des objectifs de la démarche.
- En investissement, des enveloppes d'opérations sont déjà affectées au rénovation énergétiques des bâtiments mais aussi à la rénovation des équipements de production de chaleur (salle de sports, suppression des cuves à fioul, réseau de chaleur, pompe à chaleur...), ces enveloppes seront maintenues en cohérence avec les opérations de travaux.

➤ Précise que La commune s'engage à :

➤ Désigner et missionner les 3 personnes suivantes pour piloter en interne ce programme :

- un élu : Mme Anne Brice
 - un chef de projet technique : M. Christophe Delahaye
 - une personne des services financiers : Mme Fabienne Berthout
 - (et identifie en interne pour chacun des suppléants chargés de les remplacer le cas échéant)
- à ce que chacune des personnes concernées participe aux ateliers et réunions régionales qui seront organisées par l'ADEME dans le cadre de ce programme et tout au long de sa durée,
 - à accueillir le prestataire missionné par l'ADEME pour les points d'étapes individuels et lui donner accès à tout document utile (*sa confidentialité sera requise*)
 - à participer aux opérations de valorisation de l'opération par l'ADEME (intervention à des colloques, rédaction de fiches de retour d'expérience...),
 - à mentionner le soutien apporté par l'ADEME dans tous nos actes et supports de communication.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte "Urbanisme et développement durable-Développement économique et prospective-travaux, bâtiments et voirie" du 26 avril 2023 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE:

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Affiché le

ID : 035-213502107-20230509-D_23_21_04-DE

La candidature de la commune de Pacé à l'expérimentation proposé par l'ADEME sous forme d'appel à candidature ouvert, pour accompagner 20 collectivités bretonnes dans la réalisation de leur SDIE.

AUTORISE :

Le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Majorité absolue (32 pour ; 1 abstention H. Gaislin).

Quorum réuni 28 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Véronique PAIMPARAY-KANY.

Hervé DEPOUEZ.

